AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0242
FR0000121147-FS0117

12 février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FORVIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 février 2024, la société par actions simplifiée Peugeot 1810[1] (66 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 février 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société FORVIA[2] et détenir 6 110 494 actions FORVIA représentant 10 810 874 droits de vote, soit 3,10% du capital et 4,82% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société FORVIA.

[1] Contrôlée par la société Etablissements Peugeot Frères.
[2] Anciennement dénommée FAURECIA.
[3] Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 224 467 925 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.